

**RESTRICTIONS D'USAGE EXERCEES AU SEIN DES STRUCTURES  
D'ACTIVITES DE LOISIRS NAUTIQUES LORSQUE LA TENEUR EN  
CYANOBACTERIES DANS L'EAU DEPASSE 100 000 cellules/millilitre**  
(Avis du Conseil d'Hygiène Supérieur Public de France -C.H.S.P.F.- du 6 mai 2003)

<b>ACTIVITES NAUTIQUES INTERDITES POUR RISQUES SANITAIRES</b>	
<b><u>Baignade</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitée voire interdite sous toutes ses formes</li> </ul>
<b><u>Aviron</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La découverte et l'initiation à l'aviron en skiff</li> </ul>
<b><u>Voile</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute activité sur dériveur instable du débutant au niveau orange inclus</li> <li>• Toute activité sur dériveur et catamaran (sauf bateaux collectifs stables) à partir d'un vent de force 4 *</li> </ul>
<i>Annexe</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dériveurs stables : l'optimist, le diabolotin, le zef, le « 4,20 », le « 4,70 », l'access dinghy, le mini J</i></li> <li>• <i>Bateaux collectifs stables : la caravelle</i></li> <li>• <i>Tous les matériels ne figurant pas dans cette annexe sont considérés comme instables</i></li> </ul>
<b><u>Planche à voile</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pratique de la planche à voile (à l'exception de l'entraînement sur longboard des athlètes figurant sur les listes de haut niveau, les espoirs et les équipes de ligue et départementale, par vent inférieur à force 4 *)</li> </ul>
<b><u>Canoë kayak</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute pratique du débutant au niveau de la pagaie blanche (niveau initiation) en embarcations instables : <ul style="list-style-type: none"> <li>- course en ligne – descente – mэрathon</li> <li>- slalom fibre et polo</li> <li>- free-style</li> </ul> </li> </ul>

\* vent mesuré sur le plan d'eau

<b><u>Commentaires</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les embarcations interdites présentent un risque de déssalage</li> <li>• Les pratiques autorisées doivent être conduites avec adaptation des séances par les cadres</li> </ul>
----------------------------	---

**CONSEILS ET REGLES D'HYGIENE A RESPECTER :**

- **En cas de contact avec l'eau** au cours d'une activité nautique tolérée, **une douche soignée** doit être prise et une **consultation médicale** sera nécessaire en cas **d'ingestion d'eau** et de survenue de *troubles de santé* de type : gastro-entérite, démangeaisons, conjonctivite,....
- **En cas de doute et en fonction des conditions météorologiques et du niveau de pratique**, les responsables et les éducateurs sportifs qui travaillent sur les structures nautiques d'aviron, de canoë kayak et de voile, peuvent prendre des mesures plus contraignantes concernant la restriction de pratique des activités nautiques.
- En tout état de cause, il est impératif qu'une **surveillance rapprochée** soit réalisée pour toutes les activités de club tolérées afin de prendre rapidement les mesures nécessaires en cas de chute, contact avec l'eau, ou d'ingestion d'eau.
- **Un registre sanitaire devra être tenu dans toutes les structures d'activités de loisirs nautiques afin d'y consigner les incidents survenus au cours des activités :**
  - apparition de troubles de la santé en rapport avec la pratique des activités nautiques
  - pollution constatée sur les sites de pratique.